

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

États financiers

30 juin 2021

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

États financiers
30 juin 2021

	PAGE
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Annexe	14



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS
INDÉPENDANTS

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme l'indique la note 2, l'association n'a pas comptabilisé les produits des cotisations annuelles et de forfaits - Partenaires Platine selon la comptabilité d'exercice, mais plutôt sur la base des encaissements de ces produits. L'incidence de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif sur les états financiers n'a pas été déterminée.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS** au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*BCGO S.E.N.C.B.L.*¹

Montréal
Le 22 septembre 2021

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A114382

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Résultats		
Exercice clos le 30 juin	2021	2020
PRODUITS		
Cotisations annuelles	278 985 \$	327 156 \$
Publicités sur le site Web	44 931	10 487
Affichage d'offres de mandats	3 300	1 900
Activités et commandites	31 575	58 892
Forfaits - Partenaires Platine	16 050	30 205
Projets spéciaux	21 849	51 332
Subventions gouvernementales (annexe)	111 746	56 721
	508 436	536 693
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et secrétariat	307 958	311 978
Loyer	25 229	25 329
Publicité et site Web	6 028	9 127
Représentation	154	2 153
Déplacements	170	9 116
Frais d'assemblée et de comités	2 241	8 294
Frais de bureau	16 655	20 340
Frais d'activités	4 105	31 472
Projets spéciaux	21 545	23 255
Télécommunications	5 816	3 628
Honoraires professionnels	21 380	3 799
Frais bancaires et de transactions en ligne	13 712	15 032
Amortissement des immobilisations corporelles	6 512	6 182
Amortissement de l'actif incorporel	2 772	16 517
Gain attribuable à l'exonération de loyer (note 3)	(2 102)	-
	432 175	486 222
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	76 261 \$	50 471 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Évolution de l'actif net
Exercice clos le 30 juin

	Investi en immo- bilisations corporelles et actif incorporel	Non affecté	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	20 761 \$	161 223 \$	181 984 \$	131 513 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	(9 284)	85 545	76 261	50 471
SOLDE À LA FIN	11 477 \$	246 768 \$	258 245 \$	181 984 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Bilan Au 30 juin	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	229 909 \$	126 068 \$
Débiteurs (note 4)	27 021	44 736
Placements réalisables à court terme (note 5)	35 021	-
	291 951	170 804
PLACEMENTS (note 5)	35 018	70 039
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	9 349	15 861
ACTIF INCORPOREL	2 128	4 900
	338 446 \$	261 604 \$

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	29 291 \$	35 985 \$
Produits perçus d'avance	10 910	13 635
	40 201	49 620
DETTE À LONG TERME (note 8)	40 000	30 000
	80 201	79 620

ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL	11 477	20 761
NON AFFECTÉ	246 768	161 223
	258 245	181 984
	338 446 \$	261 604 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Flux de trésorerie Exercice clos le 30 juin	2021	2020
FONCTIONNEMENT		
Cotisations annuelles	278 985 \$	327 156 \$
Forfaits - Partenaires Platine	16 050	30 205
Publicités sur le site Web	44 931	10 487
Affichage d'offres de mandats	3 300	1 900
Activités et commandites	41 858	46 995
Projets spéciaux	21 849	51 332
Subventions gouvernementales	116 453	35 400
Activités et administration générale	(429 585)	(470 885)
	93 841	32 590
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements garantis liés aux marchés	-	(70 039)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(10 720)
Acquisition d'actif incorporel	-	(302)
	-	(81 061)
FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	10 000	30 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	103 841	(18 471)
ENCAISSE AU DÉBUT	126 068	144 539
ENCAISSE À LA FIN	229 909 \$	126 068 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'association est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour but de faciliter les communications et les échanges d'informations entre les personnes oeuvrant dans le domaine de l'informatique à titre de travailleur autonome, d'augmenter la visibilité des informatiennes et informaticiens indépendants auprès des sociétés et de coordonner et favoriser l'aspect de la formation en organisant des séminaires d'intérêts communs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'association sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon la méthode du report, à l'exception des produits de cotisations annuelles et de forfaits - Partenaires Platine, dont la portion non remboursable est comptabilisée au moment de son encaissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et agencement	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le site Web est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 60 mois.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés, qui sont habituellement évalués à la valeur comptable s'ils résultent d'opérations effectuées hors du cours normal des activités ou à la valeur d'échange dans les autres situations.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et de la dette à long terme.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'association détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'association comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

La société a choisi d'appliquer la simplification permise au chapitre 3065 - Contrats de location, lui permettant de ne pas comptabiliser comme un nouveau bail l'allègement de loyer qui lui est accordé en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.

L'allègement de 2 102 \$ a été comptabilisé aux résultats de l'exercice à titre de gain attribuable à l'exonération de loyer.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

4. DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Clients	10 407 \$	23 415 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	13 807	21 321
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	2 807	-
	<u>27 021 \$</u>	<u>44 736 \$</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Placements garantis liés aux marchés		
Taux de rendement maximal cumulé de 5,5 %, aucun rendement garanti, échéant en octobre 2021	35 021 \$	35 021 \$
Taux de rendement maximal cumulé de 24,5 %, aucun rendement garanti, échéant en octobre 2024	35 018	35 018
	<u>70 039</u>	<u>70 039</u>
Placements réalisables à court terme	35 021	-
	<u>35 018 \$</u>	<u>70 039 \$</u>

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier et agencement	3 622 \$	875 \$	2 747 \$
Équipement informatique	6 796	4 994	1 802
Améliorations locatives	13 598	8 798	4 800
	24 016 \$	14 667 \$	9 349 \$

	2020		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier et agencement	3 622 \$	513 \$	3 109 \$
Équipement informatique	8 355	4 288	4 067
Améliorations locatives	13 598	4 913	8 685
	25 575 \$	9 714 \$	15 861 \$

7. CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Fournisseurs et frais courus	17 181 \$	20 592 \$
Sommes à remettre à l'État	12 110	15 393
	29 291 \$	35 985 \$

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Emprunt en vertu du programme « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » sans intérêt, remboursable en décembre 2022 (note 11)	40 000 \$	30 000 \$

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'association en vertu de baux pour les locaux et de l'équipement de bureau totalisent 28 639 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	26 549 \$
2023	1 320 \$
2024	770 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'association subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'association est exposée au risque de crédit principalement en ce qui concerne les comptes clients. L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Il n'y a aucune concentration de risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie en résultant fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'association détient des placements portant intérêt à taux variables. Les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers varient en fonction des taux du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'association à ce risque correspond principalement aux fournisseurs et frais courus et à la dette à long terme.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Notes complémentaires
30 juin 2021

11. ÉVENTUALITÉ

Le Gouvernement du Canada a mis en place le « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » garantissant auprès des institutions financières des prêts aux entreprises maximums de 60 000 \$, afin d'aider les entreprises aux prises avec les problèmes engendrés par la pandémie mondiale COVID-19. L'association a obtenu des prêts totalisant 60 000 \$ en vertu de ce programme. Selon les conditions du programme, si l'association rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, elle n'aura pas à rembourser le solde de 20 000 \$. De l'avis de la direction, l'association sera en mesure de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022 et, par conséquent, le solde de 20 000 \$ qui ne sera pas remboursé a été comptabilisé à titre d'aide gouvernementale, à hauteur de 10 000 \$ en 2020 et de 10 000 \$ en 2021. Si la direction détermine que l'association ne remboursera pas les 40 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2022, le prêt de 60 000 \$ en entier deviendra remboursable et portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2023. La subvention comptabilisée antérieurement deviendrait alors remboursable et elle sera comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel la direction déterminera qu'elle ne rencontrera plus les conditions du programme.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

A.Q.I.I.I. - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFORMATIENNES ET INFORMATIENS INDÉPENDANTS

Annexe

Exercice clos le 30 juin

2021

2020

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	89 053 \$	46 721 \$
Subvention en vertu du programme « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » (note 11)	10 000	10 000
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	7 443	-
Subvention du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	5 250	-
	111 746 \$	56 721 \$